



HAL
open science

Police, genre et sexualités

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier

► **To cite this version:**

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier. Police, genre et sexualités. Police et société en France, inPress.
halshs-03928682

HAL Id: halshs-03928682

<https://shs.hal.science/halshs-03928682>

Submitted on 7 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 14

Police, genre et sexualités

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier

En 1983, le film *Faits divers*, réalisé par le documentariste français Raymond Depardon, dévoile le quotidien d'un commissariat de police du 5^{ème} arrondissement de Paris : on y découvre un monde professionnel exclusivement masculin, organisé autour de sociabilités viriles, dans lequel les femmes, quand elles apparaissent, ne peuvent prétendre à un autre statut que celui de victimes¹. Au début des années 1980, la police française est un « métier d'hommes » : la récente et timide ouverture aux femmes n'est pas encore venue perturber ce monopole masculin. Cependant, alors que se développe la rhétorique de la « modernisation » de l'État, des transformations profondes s'amorcent dans un certain nombre d'organisations publiques. La féminisation des personnels en fait partie : dans les décennies qui suivent, les objectifs de « parité hommes-femmes » et la diffusion de normes égalitaristes, inspirées du référentiel anglo-saxon de la « diversité » et associées au paradigme de la « lutte contre les discriminations », deviennent un enjeu de légitimité pour nombre d'organisations publiques, mais aussi privées. La police, à laquelle le projet de réforme semble quasi-consubstantiel tant les velléités de transformer l'institution sont nombreuses (Jobard, de Maillard, 2015), n'échappe pas à cette tendance réformatrice.

Elle est pourtant généralement décrite dans les travaux qui lui sont consacrés comme particulièrement résistante au changement, en raison de la « culture policière » qui unirait ses membres. Celle-ci présenterait notamment une « structure genrée sous-jacente » (*gendered substructure*) (Acker, 1990) singulière, faisant du « culte de la masculinité » (Reiner, 2000) un pilier de l'identité policière (Fielding, 1994 ; Heidensohn, 1992 ; Hunt, 1990 ; Waddington, 1999). L'exclusion des femmes se

¹ Un statut qui peut cependant leur être contesté, comme dans une scène saisissante où un enquêteur demande à une jeune femme de s'excuser auprès de son violeur supposé du tort qu'elle lui aurait causé en le dénonçant.

trouverait ainsi naturalisée (Westmarland, 2001) par leur description comme plus vulnérables, tant physiquement que psychologiquement, et donc peu compatibles avec des fonctions policières impliquant « le danger et la camaraderie macho » (Heidensohn, 1996). La construction de l'ordre public comme bastion masculin, tout en contribuant à freiner l'accès des femmes aux métiers policiers, semble avoir également durablement altéré la capacité de la police à accepter, et travailler avec, la question du genre (Heidensohn, 1996, 136).

L'ouverture de la police aux femmes dans la plupart des pays occidentaux à partir des années 1970 constitue donc un « fait anthropologique inédit » (Pruvost, 2008). Celui-ci fait suite aux revendications de certains groupes féministes, mais aussi à une crise de légitimité de l'institution dont on espère alors que la féminisation des effectifs permettra pour partie au moins de l'atténuer. Cette ouverture, attestant du « manteau de vertu » dont on a souvent voulu parer la présence féminine au sein des organisations (Heidensohn, 1996), est cependant vite entachée par les nombreux rapports pointant du doigt les discriminations à l'encontre des femmes ayant intégré la police (Silvestri, 2003, 30). Ainsi posé, le constat encourage les sciences sociales anglo-saxonnes à interroger les effets du culte de la masculinité sur l'entre-soi professionnel policier (Burke, 1993), mais aussi sur les relations des policier-es avec leurs publics. L'attention portée au genre comme « système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) » (Bereni et al., 2008) reste toutefois longtemps marginale dans les travaux français sur la police. Ce constat est à rapprocher d'une part de la longue invisibilisation du genre dans les sciences sociales françaises (Le Feuvre et al., 2013) - et dans la sociologie de la police en particulier - comme dans les organisations, publiques notamment (Marry et al., 2017), et d'autre part du modèle de police prévalant en France : reposant sur une conception hiérarchique des rapports de pouvoir glorifiant l'autorité, il est également sous-tendu par une valorisation particulière des tâches perçues comme « viriles », car impliquant l'usage de la force dans la lutte contre la criminalité, au détriment de missions de prévention ou

d'administration, stigmatisées comme relevant du « travail social » (Darley, Gauthier, 2014).

La division genrée du travail sociologique reproduisant en partie celle du travail policier, la recherche sur la police française est, jusqu'au milieu des années 2000, restée un quasi-monopole masculin, auquel on peut probablement imputer la *gender blindness* des travaux qu'elle a produits : la domination masculine prévalant au sein de l'univers policier semble avoir été longtemps considérée comme allant de soi, sans faire l'objet d'un questionnement spécifique de la part des chercheurs hommes ethnographiant l'institution. La féminisation tardive et sans précédent historique de l'institution, et les effets de genre observés dans la sélection des cibles policières (qui se reflètent ensuite dans l'ensemble des filières pénales), auraient pourtant eu de quoi susciter l'attention des chercheurs. Il faut attendre la fin des années 2000 pour voir se développer les travaux s'intéressant à l'incidence du sexe et du genre sur le métier policier. La plupart de ces travaux (à l'exception de Blanchard, 2008) procèdent d'enquêtes de terrain conduites par des femmes (Pruvost, 2007 ; Proteau et Pruvost, 2008 ; Lemaire, 2008 ; Morelle, 2017 ; Perona, 2017 ; Guenot, 2018 ; Mainsant, 2021) dans les services de police, principalement au sein d'unités de police-secours et d'investigation. Ils contribuent à mettre au jour les effets de la progressive féminisation des effectifs sur « la répartition sexuée des patrouilles [...] et la perturbation des rapports de force entre collègues masculins (majoritaires) et féminins (d'ordinaire minoritaires) » (Pruvost, 2007), les formes de division sexuelle du travail excluant les femmes de la partie noble de l'activité (Boussard et al., 2007 ; Mainsant, 2021), ou encore les interactions avec les populations-cibles et le traitement des violences dites « de genre » (Mainsant, 2021 ; Perona, 2017). La féminisation de la recherche sur la police semble donc avoir été, pour partie au moins, une condition nécessaire au travail d'objectivation des normes de genres dans le monde policier.

Dans la continuité de ces travaux, ce chapitre vise à montrer non seulement que les normes de genre jouent un rôle de premier plan dans les stratégies d'accession à l'identité professionnelle policière, mais également que le « genre en action »

(Westmarland, 2001, 12) est un principe structurant de l'action policière et des interactions entre police et population. A partir d'enquêtes ethnographiques et par entretiens conduites dans des services de police entre 2013 et 2019, nous proposons ainsi d'analyser comment, en dépit de la féminisation de l'institution, le « système de genre » (Rubin, 1975) construit au sein de l'institution policière prend appui sur la réitération de stéréotypes entérinant la masculinité virile comme référentiel professionnel dominant. Ce dernier est toutefois mis à l'épreuve, d'une part, par la visibilité accrue des agents non-hétérosexuels et, d'autre part, dans certains segments professionnels comme le contrôle des déviances sexuelles. Nous tenterons donc ici, à partir d'enquêtes conduites auprès d'agent-es de police œuvrant au sein de différents services, de montrer comment le genre dominant de l'institution et le référentiel normatif qu'il promeut s'appuient, pour partie au moins, sur des normes sexuelles articulées autour du primat de l'hétérosexualité masculine. Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur une enquête portant sur les normes et représentations de genre au sein d'unités spécialisées dans la lutte contre la délinquance et l'usage de la force. Nous montrerons ensuite comment le système de genre produit ici, et dont la masculinité virile constitue l'épine dorsale, se trouve – partiellement au moins – remis en cause au sein d'unités non spécialisées dans l'usage de la force mais dédiées au contraire à la lutte contre les « déviances » sexuelles. Nous poserons alors l'hypothèse que cette enquête au sein des « brigades des mœurs » met en lumière l'intrication, au sein de l'institution policière, entre normes de genre et normes sexuelles. La conduite d'une enquête portant spécifiquement sur les incidences, en termes d'activité et de trajectoire professionnelles, de l'orientation sexuelle des agent-es de l'ordre viendra nourrir cette approche visant à penser ensemble genre et sexualité dans la définition du métier policier².

² Les deux premières parties du texte reposent sur des observations et entretiens conduits par Mathilde Darley et Jérémie Gauthier au sein d'un commissariat d'une grande ville française, la troisième s'appuie sur des entretiens réalisés avec des agent-es de police et de gendarmerie par Jérémie Gauthier et Régis Schlagdenhauffen dans le cadre de la recherche « HomoCop. Police, justice et homosexualités ».

1. La lutte contre la délinquance : un « métier d'homme »³ ?

« On doit être costaud, on doit pas baisser le regard, on doit pas perdre le terrain. Quand on avait le monopole dans les cités, on devait être craint. Quand on venait, fallait que les mecs se chient dessus. Faut cultiver un peu cette image de cowboy, même si c'est un peu une caricature. » (Fonctionnaire homme, Brigade anti-criminalité, 03/07/2014).

L'entrée progressive des femmes dans la police à partir du milieu des années 1970 n'a pas permis d'inverser la tendance d'un univers majoritairement masculin et où la féminisation, timide, s'est essentiellement faite par les services au sein desquels ne se pose pas la question de l'usage potentiel de la force : dans les unités de maintien de l'ordre (CRS), la part des femmes dépassait ainsi à peine les 3% en 2018 (hors personnel administratif), tandis qu'elle atteignait 80% au sein de la filière administrative et 61% dans la filière scientifique. Au total, les femmes représentaient 27% des effectifs de police et 20% des effectifs de terrain. Parmi ces derniers, seuls 24% des commissaires et officier-es de police et 18% des gardien-nes de la paix étaient des femmes (Ministère de l'Intérieur, 2018). Cette disproportion s'explique tant par la rareté des candidatures féminines que par le « droit d'entrée » plus élevé exigé par les recruteurs : ceux-ci tendent en effet à valoriser, comme l'ont montré les travaux de F. Gautier sur les gardien-nes de la paix, les candidates démontrant leur capacité « à se plier aux règles d'un modèle viriliste qui reste dominant dans l'institution » (Gautier, 2018)⁴.

³ Entretien, Fonctionnaire homme, Compagnie de sécurisation (CS), 16/11/2013.

⁴ Ministère de l'Intérieur, Bilan social 2017. Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Voir aussi <https://www.police-nationale.net/police-nationale/#femmes-police-nationale>

La plupart des hommes que nous avons interrogés au sein des brigades dédiées à l'« anti-criminalité » et spécialisées dans l'usage de la force (telles les Brigades Spécialisées de Terrain⁵, les Compagnies de Sécurisation⁶ et les Brigades Anti-Criminalité⁷) se prononcent ainsi contre une féminisation de leurs unités, présentée comme mettant en péril la crédibilité de fonctionnaires dont la légitimité professionnelle est en grande partie construite sur leur capacité à exercer la force physique.

« Faut pas féminiser plus que ça, une ou deux [femmes] ça suffit [...] C'est un peu misogyne, j'en ai conscience, mais on n'est pas assistantes sociales : quand on intervient, faut que ce soit propre, carré et que ça fasse mal quand il faut que ça fasse mal. Pour moi, faut qu'on conserve ça, les grosses bagnoles, les costauds, tout ça. La finalité reste l'interpellation, qu'on fasse du flagrant délit ou autre chose, donc faut qu'il y ait cette crainte, quelque part on est des chasseurs. » (Fonctionnaire homme, Brigade anti-criminalité, 03/07/2014).

Ces unités, les moins féminisées au sein du commissariat où nous avons enquêté⁸, se caractérisent en effet par la promotion d'un modèle hégémonique de

⁵ Les Brigades Spécialisées de Terrain (BST) succèdent en 2010, dans l'organigramme policier, aux « unités territoriales de quartier » (Uteq) créées en 2008. Elles sont spécifiquement déployées, à partir de 2012, dans les « zones de sécurité prioritaires » créées par le gouvernement socialiste dans les quartiers dits sensibles.

⁶ Les compagnies de sécurisation, dont la création remonte à 2003, sont des unités de police urbaine spécialisées dans l'anti-criminalité intervenant à l'échelle départementale. Relancées en 2008 dans le but de renforcer la sécurité dans les quartiers et la capitale, elles ont vocation à intervenir en priorité sur toutes les violences urbaines ou événements « à risques ».

⁷ Les Brigades Anti-Criminalité ont vu le jour au début des années 1970 à Paris, avant d'être étendues aux moyennes et grandes villes de province dans les années 1990. Les policiers des BAC interviennent généralement en civil, dans des véhicules banalisés, et sont spécialisés dans les interventions « à risque » en zones urbaines, en particulier dans les quartiers dits « sensibles » présentés comme concentrant des comportements délinquants. Voir Fassin, 2011.

⁸ La Compagnie de Sécurisation comptait ainsi, au moment de l'enquête, trois femmes pour 50 fonctionnaires, la Brigade Anti-Criminalité deux femmes pour 42 fonctionnaires et la Brigade Spécialisée de Terrain trois femmes pour 30 fonctionnaires.

masculinité associant à cette dernière la capacité à démontrer sa force et son agressivité physiques (Connell, 1987), et érigeant donc le masculin guerrier et la « chasse au bandit » en piliers de l'identité professionnelle légitime et dominante.

Ce discours, faisant du travail policier de lutte contre la délinquance un « métier d'homme », s'adosse cependant en grande partie au genre prêté aux populations-cibles (Darley, Gauthier, 2020), et en particulier à la focalisation des unités anti-criminalité sur la figure supposée dangereuse du « jeune de banlieue » (Darley, Gauthier, 2014).

- « C'est vrai que dans les quartiers, c'est pas facile pour les femmes, y a un vrai rapport de force avec les gars. Les femmes, elles sont mieux en procédures, aux mœurs, aux mineurs... »

(Journal de terrain, Patrouille avec la Compagnie de Sécurisation, 16/11/2013)

L'« origine » supposée des « jeunes des quartiers », déduite de critères phénotypiques et redoublée par le stigmate des « banlieues », est ainsi associée à une probabilité accentuée de commettre des actes délinquants – probabilité qui justifie alors des contrôles récurrents (Jobard et al., 2012 ; DDD, 2017 ; Fassin, 2011 ; Jobard et de Maillard dans ce volume). Or les interactions auxquelles ces contrôles donneraient lieu, et le registre viril et confrontationnel dans lequel elles s'inscriraient, justifieraient l'exclusion des femmes fonctionnaires.

« Dans certaines cultures, la femme a pas une super place, et c'est les cultures qu'on rencontre plus dans les quartiers qu'ailleurs. » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité, 03/07/2014).

Les assignations dont le « jeune de banlieue » fait l'objet de la part des policier.e.s reposent ainsi sur l'imbrication de stéréotypes de classe (le « quartier »), de race (« dans certaines cultures », renvoyant généralement de manière indifférenciée

aux Maghrébins et aux musulmans), mais aussi de genre, justifiant *in fine* le sexisme de l'institution policière par celui prêté au « jeune de banlieue ».

Les logiques de virilité propres au monde policier d'une part, et à celui de la rue dans les quartiers populaires (Mohammed, 2009) d'autre part, se construisent ainsi en miroir, tout comme la marginalisation des femmes dans ces deux espaces.

La progressive féminisation des effectifs amène pourtant les unités spécialisées dans l'usage de la force, quoique dans de moindres proportions que d'autres unités, à intégrer des femmes. Leurs collègues hommes se montrent alors plus enclins à leur reconnaître une légitimité professionnelle si elles présentent des attributs physiques et comportementaux les rapprochant d'un idéal de masculinité virile :

« Amélie, moi j'ai toujours dit, je la considère comme un bonhomme : elle a plus de pec' que moi, elle est plus grosse que moi ! » (Fonctionnaire homme, Brigade anti-criminalité, 02/07/2014)

Dans ce contexte, les rares femmes ayant intégré des unités spécialisées dans l'usage de la force mettent souvent en œuvre des stratégies de distinction vis-à-vis de leurs collègues de même sexe.

« Moi j'suis pas derrière à attendre que les collègues fassent le boulot, j'suis plutôt meneuse à essayer d'être là et de calmer les esprits. Faut avoir du caractère et une bonne condition physique : si on doit courir, faut être capable de courir. Moi je m'entends très bien avec les garçons, j'aime beaucoup le franc-parler des hommes, les femmes sont beaucoup plus sournoises. [...] Je pense que ce serait potentiellement plus compliqué s'il y avait plus de filles. » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité, 20/11/2013)

Il n'est ainsi pas rare qu'elles reprennent à leur compte l'une des principales assertions du modèle de masculinité hégémonique, légitimant la marginalisation,

voire l'exclusion des femmes du métier policier par leur supposé déficit de force physique les rendant plus vulnérables face au « danger » (Silvestri, 2003, 34).

Si les femmes considérées comme « viriles » rassurent quant à leurs compétences professionnelles, leur rapprochement du genre masculin, au sein d'une institution pour laquelle les appartenances de genre dessinent une ligne de fracture autant qu'une grille de lecture essentielles à l'appréhension du monde social, impose aux femmes policières un exercice de mise en conformité avec les normes masculines : les injonctions qui pèsent sur l'incarnation du genre féminin au sein de l'institution policière intiment en effet à la « collègue féminine » de n'être ni « princesse », ni « pimbêche », encore moins cependant « garçon manqué » ou « lesbienne » (Journal de terrain, Compagnie de Sécurisation, Décembre 2013) – et donc de satisfaire à l'appréciation genrée et sexuelle portée par ses collègues masculins.

Pour « tenir leur rôle », les femmes fonctionnaires de police contribuent ainsi elles-mêmes à la réitération des stéréotypes de genre justifiant, par la naturalisation de compétences féminines différenciées, la place nécessairement minorée des fonctionnaires femmes dans la lutte contre la délinquance et, partant, leur statut de « outsiders » dans l'institution (Brown, Heidensohn, 2000). Ces stéréotypes professionnels associés au genre féminin ont trait non seulement à l'apparence⁹, mais aussi à la supposée prédisposition des femmes à endosser certaines missions, telles que « les procédures, les mœurs, les mineurs » (Journal de terrain, Compagnie de Sécurisation, 16/11/2013), en raison notamment de l'« engagement affectif » qu'elles impliquent (Pierce, 2003).

L'ordre des genres structurant l'univers policier et opposant le « travail social », prétendument féminin, à l'anti-criminalité, pensée comme masculine, nous semble

⁹ De manière significative, les femmes que nous avons interrogées au sein de brigades spécialisées dans l'usage de la force présentaient différents attributs classiquement associés à la féminité (cheveux longs, maquillage, bijoux).

alors gagner à être éclairé par les enquêtes conduites au sein de services ne valorisant pas l'usage de la force, et dont les populations-cibles viennent par ailleurs bousculer les stéréotypes de genre (mais aussi de race et de classe) accompagnant la figure du « jeune de banlieue » au sein des unités anti-criminalité.

2. Le contrôle policier des déviances sexuelles : un travail d'un autre genre ?

Les normes de genre dominantes au sein de l'institution policière semblent connaître des inflexions sensibles au sein des unités dont la régulation des déviances sexuelles constitue le cœur de métier, telles les brigades « des mœurs » et « des mineurs » (traitant respectivement des violences sexuelles sur les personnes majeures et mineures¹⁰). Dans ces unités, qui se distinguent par la quasi absence du recours à la force, l'identité communément associée aux unités de voie publique et reposant sur l'association elliptique entre « appartenance au sexe masculin » et « force physique » ne constitue en effet pas le modèle dominant.

« Je suis plus intellectuel que manuel, je préfère travailler dans un bureau que faire du saute-dessus, les séances de tir j'y vais un peu à reculons, c'est pas ma tasse de thé [...] Ici, c'est une approche psychologique qu'il faut avoir avec la personne. » (Fonctionnaire homme, Brigade des mœurs, 12/02/2014).

Les brigades dites des mœurs et des mineurs occupent de ce fait une position particulière dans la hiérarchie des métiers policiers (Darley, Gauthier, 2018a) : elles sont très souvent spontanément invoquées par les policiers d'autres brigades comme des figures-repoussoirs, des unités au sein desquelles ils ne pourraient envisager de travailler en raison de la « matière spéciale » qu'on y traite, l'intime et le sexuel, qui favoriserait « l'imprégnation » des dossiers et rendrait particulièrement difficile la

¹⁰ La brigade des mineurs est également compétente pour les agressions sexuelles ayant visé des personnes désormais majeures mais qui étaient mineures au moment des faits.

coupure revendiquée entre sphère privée et sphère professionnelle. Si le sexe et l'intime sont omniprésents dans les interactions routinières entre policier-es, en particulier dans les unités spécialisées dans l'usage de la force, ils y sont cantonnés au registre de l'humour, où leur mobilisation sert à asseoir la masculinité virile des agent-es. Au contraire, les fonctionnaires des brigades des mœurs et des mineurs revendiquent cette « matière spéciale » comme le lieu d'affirmation de compétences professionnelles particulières telles que l'écoute et l'empathie, précisément dévaluées dans la plupart des autres services parce que renvoyées au « pôle féminin » de l'activité.

Contrairement aux unités anti-criminalité, les compétences « sociales » et « psychologiques » sont donc ici revendiquées comme des savoir-faire professionnels transcendant les rôles de genre. En découle, dans l'économie du travail, une place conférée aux victimes et aux auteurs sensiblement différente de celle qu'elles et ils occupent respectivement dans les brigades anti-criminalité. Tandis que ces dernières se focalisent sur l'auteur, réel ou présumé, les unités dont il est ici question définissent l'utilité de leur mission par l'aide apportée à la victime. Celle-ci se traduit non pas uniquement par sa dimension pénale (la sanction de l'auteur), mais aussi, et tout autant, par la qualité de la procédure ainsi que de l'écoute et du soutien psychologique apportés à la victime.

Ce travail émotionnel, décrié au sein des autres services, est élevé ici au rang de compétence par les fonctionnaires (Mainsant, 2021), non seulement dans la relation aux victimes, bien que l'empathie policière puisse varier selon le statut de ces dernières (Perona, 2017), mais aussi dans les interactions avec les mis en cause.

Si la centralité du travail émotionnel (et en particulier de l'empathie) dans les unités traitant des violences sexuelles, le souci de la victime dont elles témoignent et l'importance numérique des femmes en leur sein bousculent l'ordre des genres dominant au sein de l'institution, certains stéréotypes de genre s'y trouvent cependant reproduits, voire confortés. Les auditions avec des mis en cause masculins dans des

affaires d'infractions sexuelles attestent ainsi de la prégnance de normes morales ancrées dans un ordre des genres hétéronormé, invoquées par les policiers revendiquant un rôle de « redressement pédagogique » des « déviants ».

« Tu sais quoi, quand tu vas sortir tu vas te rappeler de mon visage et tu vas me faire plaisir, quand tu vas tomber sur une jeune fille qui te chauffe, tu vas devenir un homme : faut que tu sois assez intelligent pour savoir si elle veut ou pas, ça veut pas dire qu'elle va te sucer dix minutes après. » (Audition, fonctionnaire homme, mis en cause de 14 ans pour agression sexuelle sur mineure de 17 ans, Brigade des mineurs, 11/02/2014).

S'il s'agit d'inculquer aux mis en cause des valeurs plaçant le « respect des femmes » au cœur du processus d'éducation, le message sous-tendant ces rappels à l'ordre réaffirment un rapport différencié des hommes et des femmes à la sexualité, où le goût de la séduction mais aussi l'inconstance qui caractériseraient les femmes rendraient difficile le contrôle par leurs hommes de leurs désirs sexuels.

« C'est comme ça, les filles : ça dit oui cinq fois, à la sixième ça dit non, faut savoir l'entendre... » (Debriefing d'une audition, Brigade des mineurs, 11/02/2014).

Ces rappels à un ordre des genres s'appuient donc, aussi, sur la réaffirmation de rôles sexuels différenciés renvoyant classiquement à l'impossibilité, pour les hommes, de s'extraire de leur « désir hétérosexuel » dont la démonstration, mais aussi la maîtrise, consacrent l'appartenance au genre masculin.

3. Eclairer le genre de la police par la sexualité

L'attention portée à la structure genrée sous-jacente de la profession policière conduit donc à constater l'importance, dans la construction des identités de genre prévalant au sein de l'institution, des normes associées à la sexualité. Cette observation invite à mettre en regard les normes sexuelles telles qu'elles s'incarnent dans le

traitement du public d'une part (à travers notamment la gestion des déviances sexuelles analysée précédemment), et telles qu'elles s'expriment dans les sociabilités policières d'autre part, qui font l'objet de cette troisième partie. Se dessine ainsi une analyse plus globale de la manière dont l'hétéronormativité travaille l'institution policière et l'activité de ses agent·es.

La préservation de l'ordre des genres au sein de l'institution policière repose en effet non seulement sur la perpétuation d'une identité masculine valorisant la force physique, mais aussi sur une hiérarchisation hétéronormée des sexualités. Celle-ci transparaît notamment dans les sociabilités policières et leur hypersexualisation : les blagues à caractère sexuel et/ou sexiste et le récit de ses propres performances (hétéro)sexuelles sont ici perçues comme des attributs essentiels au service de l'affichage d'une masculinité policière. « Les blagues de cul, on en fait toute la journée, et les blagues sexistes ça passe aussi hein », énonce un chef d'unité en entretien (août 2013), tandis qu'un policier patrouillant dans une zone de prostitution annonce fièrement à ses collègues : « j'en ai fait couiner plus d'une ! » (journal de terrain, compagnie de sécurisation, décembre 2013). La sexualité semble donc conserver sa fonction, au sein de l'institution policière, de principe organisateur d'un ordre hiérarchique hétérosexuel « qui institue ce qui est normal [et] classe les acteurs sociaux », mais aussi, du même coup, « disqualifie [...] les déviant.e.s » (Clair, 2016, 53). A cet égard, l'étude de la condition policière homosexuelle met en lumière avec une acuité particulière les effets de la sexualité des policier·es sur leurs trajectoires professionnelles.

« On rabâche depuis les années 1980 qu'il faut que le policier soit un homme, avec des couilles, de la prestance de dominant. Donc si t'es gay et légèrement efféminé, ça rentre pas dans le moule. Mais avec le temps les a priori passent, j'ai vu le vent tourner avec les années. Les vieux recrutés dans les années 1980 ont été formés par les vieux de 68 où c'était le fichage des homosexuels, les « sales pédés » etc. C'était resté dans leur façon d'être ».

(Entretien, Fonctionnaire homme, Brigadier, 21/02/2017)

Stigmatisée, l'homosexualité était également aux yeux des policiers, jusqu'au début des années 1980, un enjeu d'ordre public, la pénalisation de certaines pratiques et relations homosexuelles s'étant maintenue jusqu'en 1982 (Gauthier et Schlagdenhauffen, 2019). Confirmant les propos cités ici, les témoignages recueillis dans le cadre du projet HomoCop auprès de policiers gays ou bisexuels en activité avant les années 1980 énoncent ainsi la dissimulation comme unique horizon professionnel alors envisageable, l'autorité de la force publique étant alors fortement adossée à une masculinité virile hétérosexuelle de « bon père de famille ». Pour les agents de police gays, seul le cloisonnement étanche entre leurs vies privée et professionnelle rendait possible la fréquentation de ces deux univers de sociabilités, policières d'une part et homosexuelles d'autre part.

Cette perception semble perdurer bien au-delà de la dépénalisation totale de l'homosexualité : plusieurs agents interviewés ont ainsi indiqué avoir pensé, à leur entrée à l'école de police, que leur homosexualité pourrait être un motif de renvoi, et ont de ce fait intériorisé la nécessaire dissimulation.

Jusqu'à une période récente, l'accès à l'identité professionnelle policière était donc conditionné à l'hétérosexualité, ou à la mise en scène de celle-ci : le *passing* hétérosexuel (Beaubatie, 2019) s'imposait alors à l'ensemble des agents qui contrevenaient à l'hétéronormativité institutionnelle.

« J'ai passé le concours [de commissaire au milieu des années 2000] en ayant peur car je pensais que police et homosexualité, ça n'allait pas du tout ensemble. J'avais confiance dans l'administration d'État, je savais qu'il ne m'arriverait rien de sérieux à ce niveau-là mais malgré tout, l'institution policière et sa culture me faisaient peur. J'avais complètement intériorisé un truc : on peut pas être pédé dans la police. »

(Entretien, Fonctionnaire homme, Commissaire, 28/03/2019)

Dans un contexte contemporain alliant reconnaissance des droits des minorités sexuelles, évolution des discours et des pratiques de l'institution policière et, plus généralement, élargissement de la cause LGBT+ et de son mandat politique, les entretiens conduits avec des agent-es LGB¹¹ confirment certes l'érosion progressive du monopole de l'hétéronormativité dans la profession, sans toutefois faire pleinement entrer les métiers d'ordre dans la « démocratie sexuelle » (Fassin, 2005). En effet, si elle ne condamne plus systématiquement les homosexualités policières à la dissimulation et l'invisibilité, l'ouverture progressive, partielle et sous condition du « placard » professionnel a eu pour effet de multiplier les situations d'épreuves qui jalonnent les trajectoires des agent-es LGB.

L'école de police (ou de gendarmerie) constitue à cet égard souvent la première instance de socialisation professionnelle. Outre l'apprentissage des règles et les hiérarchies formelles du métier (les grades et les usages qui y sont associés), les élèves s'y confrontent également aux normes implicites qui structurent la profession, telles les assignations genrées exposées en première partie de ce chapitre, mais aussi les attentes générationnelles (marquées par le respect dû aux « anciens »), socio-rationnelles et/ou sexuelles. Dans un environnement professionnel dont on a rappelé qu'il était fortement sexualisé et marqué par la place importante qu'y occupent les rapports de séduction (Mainsant, 2021 ; Pruvost, 2007 ; Darley et Gauthier, 2014), la sexualité des recrues n'échappe en effet pas aux injonctions normatives. L'école constitue à cet égard le moment d'une double découverte : celle de la culture professionnelle policière, et celle des normes sexuelles telles qu'elles s'expriment spécifiquement dans le monde policier. Les recrues qui « dérogent à la norme » hétérosexuelle et choisissent de révéler leur orientation sexuelle s'exposent dès lors aux conséquences accompagnant la perturbation de l'ordre des genres et des sexes qu'elles incarnent.

L'expérience de l'hétérosexisme la plus communément partagée par les enquêté-es relève ainsi de l'humour homophobe, du vocabulaire dégradant et de

¹¹ Nous utilisons ici l'acronyme « LGB » car les entretiens ont été conduits avec des policiers et policières s'auto-définissant comme « lesbiennes », « gays » et « bisexuels ».

l'insulte. Ce climat discursif, qui n'est pas propre aux métiers d'ordre, inscrit la trajectoire professionnelle dans le prolongement d'expériences vécues dans d'autres univers sociaux (la famille, l'école etc.) et génère autant d'assignations et de rappels à l'ordre des sexualités, dont la fonction sociale est de perpétuer l'infériorisation de l'homosexualité (Eribon, 1999). Transposés dans le contexte professionnel, l'insulte et l'humour homophobe peuvent cependant contribuer à la production de hiérarchies plus ou moins souterraines au sein du groupe professionnel. Celles-ci se traduisent par exemple, dans certains cas, par l'exclusion des sociabilités dans et en dehors du travail, l'attribution quasi systématique du sale boulot et de la place de « sac de sable » dans la voiture de police¹² ou encore le maintien hors des circuits d'information sur les affaires en cours. Or, lorsqu'il prend l'une ou l'autre de ces formes, cet isolement du groupe de pairs signifie bien souvent une mise à mort professionnelle au sein de brigades où la solidarité et l'esprit de corps constituent des ressources indispensables au développement de la carrière. L'expérience professionnelle de policier-es dont l'orientation sexuelle contrevient à la norme dominante éclaire ainsi la manière dont la sexualité est constituée, au sein de l'institution, en l'un des principes organisateurs du travail policier.

Le primat normatif de l'hétérosexualité a cependant des effets différenciés en fonction du genre : de manière quasi unanime, les enquêté-es estiment que les lesbiennes ont plus de facilités à s'intégrer au sein de l'institution que les gays, à condition toutefois qu'elles se rapprochent, par l'adoption d'un code viriliste, du « genre masculin » tel qu'il est promu par l'institution. Par ailleurs, la création, au début des années 2000, d'une association professionnelle de policiers et policières LGBT, ainsi que la mise à l'agenda institutionnel de la lutte contre les discriminations fondées sur la sexualité au cours des années 2010, ont ouvert des espaces de visibilité

¹² Lors des patrouilles sur la voie publique, il existe une hiérarchie informelle dans les véhicules : le « sac de sable » est le fonctionnaire assis à l'arrière « à distance de la radio, des titulaires (placés à l'avant), de l'action et des discussions, et surtout à côté de l'éventuel mis en cause ou victime qui serait ramené(e) au commissariat » (Cassan, 2011).

et de recours aux agent·es confronté·es aux manifestations d'hétérosexisme (Gauthier, Schlagdenhauffen, 2022).

Conclusion

Les enquêtes dont il est rendu compte ici soulignent la prégnance des normes de genre dans les hiérarchies policières, c'est-à-dire à la fois dans les relations de subordination au sein de l'institution, dans l'ordonnement des compétences professionnelles et enfin comme principes de classement des populations-cibles. Malgré un processus historique de féminisation de la police, les prescriptions et interdits liés aux rapports et rôles sociaux de sexe demeurent puissants : « genre mineur », les femmes évoluent dans une institution où dominent les normes associées à la masculinité virile. Le genre fonctionne donc comme un principe organisateur contribuant à produire les hiérarchies internes à la profession policière, ainsi que la sélection des clientèles et des missions (Mainsant, 2021). Cette norme genrée peut toutefois connaître des inflexions, comme le montrent certains domaines mettant l'institution et le travail policiers à l'épreuve de la sexualité. La hiérarchie des compétences professionnelles propres aux brigades spécialisées dans les déviances sexuelles, dans lesquelles s'efface la possibilité du recours à la force, s'accompagne d'une redéfinition partielle des normes de genre à travers la valorisation d'attributs habituellement déconsidérés car associés au pôle « féminin ». Les situations d'épreuves que rencontrent les policiers et policières lesbiennes, gays et bisexuel·les montrent quant à elles la prégnance des normes associées à l'hétérosexualité virile dans la définition de l'identité professionnelle légitime. La sexualité apparaît ainsi, de par son rôle de hiérarchisation des sociabilités et des trajectoires policières, comme l'un des principaux instruments de réaffirmation d'une masculinité hétérosexuelle hégémonique au sein de l'institution policière, constitutive du genre de l'institution. La juxtaposition de ces différentes enquêtes invite alors à questionner plus avant l'adossement du travail policier à des représentations genrées et sexualisées non seulement des métiers d'ordre, mais aussi, au-delà, de l'ordre public lui-même.

Bibliographie

ACKER Joan, « Hierarchies, Jobs, Bodies: A Theory of Gendered Organizations », *Gender and Society*, 4 (2), 1990, p. 139-158.

BEAUBATIE Emmanuel, « L'aménagement du placard. Rapports sociaux et invisibilité chez les hommes et les femmes trans' en France », *Genèses*, 1 (114), 2019, p. 32-52.

BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre et REVILLARD Anne (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

BLANCHARD Emmanuel, « Le mauvais genre des Algériens : des hommes sans femme face au virilisme policier dans le Paris d'après-guerre », *Clio : histoire, femmes et sociétés*, 27 (1), 2008, p. 209-224.

BOUSSARD Valérie, LORIOL Marc et CAROLY Sandrine, « Une féminisation sur fonds de segmentation professionnelle genrée : le cas des policières en commissariat », *Sociologies pratiques*, 1 (14), 2007, p. 75-88.

BROWN Jennifer and HEIDENSOHN Frances (eds), *Gender and Policing: Comparative Perspective*, Basingstoke, Macmillan Press, 2000.

BURKE Marc E., *Coming out of the Blue: British Police Officers Talk about their Lives in "The Job" as Lesbians, Gays and Bisexuals*, New York, Cassell Publishing, 1993.

CASSAN Damien, « Une ethnographie de l'intégration professionnelle du gardien de la paix et du police constable », *Déviance et Société*, 35 (3), 2011, p. 361-383.

CLAIR Isabelle, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 57 (1), 2016, p. 45-70.

DARLEY Mathilde et GAUTHIER Jérémie, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », *Genèses*, 4 (97), 2014, p. 67-86.

DARLEY Mathilde et GAUTHIER Jérémie, « Bon flic bon genre », dans Jérémie Gauthier et Fabien Jobard (dir.), *Police : Questions sensibles*, Paris, PUF, 2018a, p. 77-92.

DARLEY Mathilde et GAUTHIER Jérémie, « Le travail policier face à la réforme. Une ethnographie de la mise en œuvre des "Zones de Sécurité Prioritaires" », *Politix*, 4 (124), 2018b, p. 59-84.

DARLEY Mathilde et GAUTHIER Jérémie, "Policing and Gender in France", dans Jacques de Maillard, Wesley Skogan (eds), *Policing in France*, New York, Routledge, 2021, p. 310-325.

DEFENSEUR DES DROITS, *Enquête sur l'accès aux droits. Volume 1 : Relations police/populations : le cas des contrôles d'identité*, Paris, 2017.

ERIBON Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion, 1999.

FASSIN Didier, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011.

FASSIN Eric, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, 3 (26), 2005, p. 123-131.

FIELDING Nigel, "Cop Canteen Culture", dans Tim Newburn and Elizabeth A. Stanko (eds), *Just Boys Doing the Business: Men, Masculinity and Crime*, Londres, Routledge, 1994, p. 46-63.

GAUTHIER Jérémie et SCHLAGDENHAUFFEN Régis, « Les sexualités « contre-nature » face à la justice pénale. Une analyse des condamnations pour « homosexualité » en France (1945-1982) », *Déviance et société*, 43 (3), 2019, p. 421-459.

GAUTHIER Jérémie et SCHLAGDENHAUFFEN Régis, « Faire face à l'hétéronormativité en contexte policier », *Gouvernement et action publique*, 2022, à paraître.

GAUTHIER Frédéric, « Une « résistible » féminisation ? Le recrutement des gardiennes de la paix », *Travail, genre et sociétés*, 1 (39), 2018, p. 159-173.

GUENOT Marion, « De « l'économie souterraine » au « patrimoine criminel ». La construction d'un nouveau champ d'activité pénale et fiscale à travers les Groupes d'intervention régionaux », *Déviance et Société*, 1 (42), 2018, p. 141-171.

HEIDENSOHN Frances, "Making it even: Equal Opportunities and Public Order", dans Chas Critcher and David Waddington (eds), *Policing Public Order*, Aldershot, Aveburry Press, 1996, p. 173-185.

HEIDENSOHN France, *Women in Control? The Role of Women in Law Enforcement*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

HUNT Jennifer C., « The Logic of Sexism Among Police », *Women & Criminal Justice*, 1 (2), 1990, p. 3-30.

JOBARD Fabien et DE MAILLARD Jacques, *Sociologie de la police : Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015.

JOBARD Fabien, LEVY René, LAMBERTH John et Névanen Sophie, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, 67 (3), 2012, p. 423-451.

JOBARD Fabien, « Police, justice et discriminations raciales », dans Eric Fassin et Didier Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 211-229.

LE FEUVRE Nicky, BATAILLE Pierre et MOREND Laura, « La visibilité du genre dans des revues de sociologie du travail. Comparaisons France et Grande-Bretagne (1987-2012) », *Cahiers du Genre*, 1 (54), 2013, p. 121-150.

LEMAIRE Élodie, « Spécialisation et distinction dans un commissariat de police : Ethnographie d'une institution segmentaire », *Sociétés contemporaines*, 72(4), 2008, p. 59-79.

MAINSANT Gwénaëlle, *Sur le trottoir, l'État : la police face à la prostitution*, Paris, La Découverte, 2021.

MARRY Catherine, BERENI Laure, JACQUEMART Alban, POCHIC Sophie et REVILLARD Anne, *Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin, 2017.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Bilan social 2017. Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, 2017.

MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

MORELLE Marie, « La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et Société*, 3 (97), 2017, p. 469-484.

PERONA Océane, « La difficile mise en œuvre d'une politique du genre par l'institution policière : le cas des viols conjugaux », *Champ pénal/ Penal field*, 14, 2017 [en ligne].

PIERCE Jennifer L., « Les émotions au travail : le cas des assistantes juridiques », *Travailler*, 1 (9), 2003, p. 51-72.

PROTEAU Laurence et PRUVOST Geneviève, « Se distinguer dans les métiers d'ordre », *Sociétés contemporaines*, 4 (72), 2008, p. 7-13.

PRUVOST Geneviève, *De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière, 1935-2005*, Paris, La Découverte, 2008.

PRUVOST Geneviève, *Profession : policier, Sexe : féminin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007.

RUBIN Gayle, "The Traffic in Women: Notes on the "Political Economy" of Sex", dans Rayna R. Reiter (ed.), *Toward an Anthropology of Women*, New York, Monthly Review Press, 1975, p. 157-210.

SILVESTRI Marisa, *Women in Charge: Policing, Gender and Leadership*, Devon, Willan Publishing, 2003.

WADDINGTON Peter A., "Police (canteen) Sub-Culture – an Appreciation", *British Journal of Criminology*, 39 (2), 1999, p. 287-309.

WESTMARLAND Louise, *Gender and Policing*, Devon, Willan Publishing, 2001.